

Démarche	: ARS PACA - Demande d'autorisation temporaire PADHUE en attente de l'avis des CRAE/CNAE ou ayant terminé leur PCC ou sur liste complémentaire
Organisme	: Département Ressources Humaines en Santé

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

L'instruction DGOS/RH2/2025 du 30 juillet 2025 relative aux dispositions dérogatoires et temporaires permettant d'autoriser l'exercice de certains praticiens étrangers des professions médicales et de la pharmacie ayant obtenu un diplôme hors Union européenne (PADHUE) prend la suite des deux instructions échues (21 juin 2024 et 31 janvier 2025) et prévoit la possibilité pour les ARS de délivrer une ATE aux trois publics suivants :

- 1.Les praticiens ayant terminé leur parcours de consolidation des compétences (PCC) et en attente d'un passage devant la commission nationale d'autorisation d'exercice (CNAE) placée auprès du CNG, qu'ils soient lauréats des EVC ou de la procédure dite « stock » issue de la loi OTSS de 2019 ;
- 2.Les praticiens en exercice ayant déposé une demande d'autorisation d'exercice provisoire (AEP), en attente de l'avis d'une CRAE ou d'une CNAE ;
- 3.Les praticiens lauréats du concours des EVC au titre de la session 2024 et les praticiens inscrits sur la liste complémentaire des EVC 2024, dans l'attente de leur affectation en PCC ou de la perte du bénéfice du concours.

### Département du lieu d'exercice

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 04 - Alpes-de-Haute-Provence
- 05 - Hautes-Alpes
- 06 - Alpes-Maritimes
- 13 - Bouches-du-Rhône
- 83 - Var
- 84 - Vaucluse

## Identité du praticien non lauréat des EVC 2024

Civilité

Mme

M.

**Nom**

**Prénom**

**Date de naissance**

**Lieu de naissance**

**Pays de naissance**

## Exercice professionnel

### Qualité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Médecin

Sage-femme/Maïeuticien

Pharmacien

Dentiste

### Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Allergologie

Anatomie et cytologie pathologiques

Anesthésie-réanimation

Biologie médicale

Chirurgie maxillo-faciale

Chirurgie orale

Chirurgie orthopédique et traumatologique

Chirurgie pédiatrique

Chirurgie plastique, reconstrucente et esthétique

Chirurgie thoracique et cardiovasculaire

Chirurgie vasculaire

Chirurgie viscérale et digestive

Dermatologie et vénéréologie

- Génétique médicale
- Gériatrie
- Gynécologie médicale
- Gynécologie obstétrique
- Hématologie
- Hépato-gastro-entérologie
- Maladies infectieuses et tropicales
- Médecine cardiovasculaire
- Médecine d'urgence
- Médecine et santé au travail
- Médecine générale
- Médecine intensive-réanimation
- Médecine interne et immunologie clinique
- Médecine légale et expertises médicales
- Médecine nucléaire
- Médecine physique et de réadaptation
- Médecine vasculaire
- Néphrologie
- Neurochirurgie
- Neurologie
- Oncologie
- Ophtalmologie
- Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico faciale
- Pédiatrie
- Pneumologie
- Psychiatrie
- Radiologie et imagerie médicale
- Rhumatologie
- Santé publique
- Urologie

**Intitulé du diplôme de spécialité obtenu**

ARS PACA - Demande d'autorisation temporaire PADHUE en attente de l'avis des CRAE/CNAE ou  
**Documents à joindre par l'intéressé (en format .pdf uniquement)**

Appuyer sur entrée après avoir saisi votre date.

**Nom du chef de service**

**Prénom du Chef de service**

**Nom du service**

**Nom de l'établissement**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Attestation individuelle justifiant de la remise de son dossier auprès du CNG / Preuve de dépôt de l'AEP / Liste Lauréat EVC mentionnant son identité